



Proposition de renvoi

Version 1

chh / 22 mai 2023

DDT 40 2022.BVD.5236 Ins, Lindenhof, Office de l'exécution judiciaire (OEJ), nouvelle construction pour la prison régionale et l'établissement pénitentiaire. Crédit d'engagement pour un concours portant sur l'étude et la réalisation (avant-projet compris)

Auteur-e	Proposition	+ / ++ - / --
CIAT (Aebi)	Renvoi au Conseil-exécutif assorti des charges suivantes :	
	1. Soumettre encore une fois au Grand Conseil le crédit d'engagement pour le concours portant sur l'étude et la réalisation (avant-projet compris) pour la nouvelle construction de la prison régionale et l'établissement pénitentiaire de Witzwil une fois que la planification des deux concordats de Suisse alémanique sera terminée. L'actualisation des besoins prévisionnels doit être portée à la connaissance des commissions compétentes.	+
	2. Soumettre aux commissions compétentes des indicateurs sur l'occupation effective des places de travail par les personnes détenues à l'EP de Witzwil.	+
	3. Exposer aux commissions compétentes le nombre et le type prévus à l'avenir de places de travail pour les personnes détenues à l'EP de Witzwil (c'est-à-dire après l'achèvement de la nouvelle construction et des constructions de remplacement). Une attention particulière doit être portée à l'orientation future de l'exploitation agricole. Le rapport doit être complété de manière à faire apparaître les investissements nécessaires dans les places de travail après la nouvelle construction.	+
	4. Compléter le rapport par des indications concernant les répercussions du projet sur les charges d'exploitation dans l'exécution judiciaire ainsi que par une indication quantitative sur les coûts liés à l'équipement et aux installations d'exploitation spécifiques aux utilisateurs.	+
	5. Compléter le rapport par une analyse sous l'angle de la gestion d'entreprise (comparaison coûts-utilité) et une analyse comparative avec d'autres constructions nouvelles. Les coûts complets par jour de détention et par forme de détention devront être communiqués pour une occupation à 80, 90 et 95 %.	+